

## OUTIL DE DEMANDE D'ORGANISME MENTOR (OM)

**MERCI** de votre intérêt à agir comme organisme mentor (OM) pour un groupe communautaire du FPJ et à vous joindre à notre réseau d'OM! Nous vous sommes reconnaissants de votre engagement à appuyer les leaders communautaires dans les sources Innovations pour les jeunes et Innovations pour les familles. Grâce à votre aide, nous créons les conditions qui appuieront et maintiendront le leadership des jeunes et dirigé par les parents dans les collectivités de l'Ontario. Sachez qu'à titre d'organisme mentor du FPJ, vous aurez accès à un réseau d'autres organismes mentors, ainsi qu'à des ressources qui vous aideront à assumer ce rôle. Nous avons hâte d'en apprendre davantage au sujet de votre organisme grâce à ce processus!

### Autorisation

1. Confirmez que la décision d'agir à titre d'organisme mentor a été autorisée par le conseil d'administration, le chef de la direction ou le directeur général de votre organisme, ou encore une personne qui a une autorité équivalente au sein de votre organisme. Cochez une seule case.  
 Oui  
 Non

Si « Non » : Qui dans votre organisme a autorisé la décision d'agir à titre d'organisme mentor?

- Nom
- Titre
- Téléphone
- Courriel

La participation à titre d'organisme mentor nécessite l'autorisation d'une personne occupant un poste de haute direction.

2. En tant qu'organisme mentor, votre organisme accepte d'assumer **toute responsabilité légale et fiduciaire** pour un projet communautaire, tout comme vous le feriez pour d'autres projets et activités de votre organisme. Cochez une seule case.  
 Oui  
 Non

Si « Non » : Sachez que le FPJ exige que les organismes mentors assument toutes les responsabilités légales et fiduciaires. Envoyez un courriel à l'équipe du FPJ à [yof@otf.ca](mailto:yof@otf.ca) pour obtenir plus d'information.

3. Au sein de votre organisme, qui assume ou assumera la responsabilité de gérer ces projets et ces relations au quotidien?
- Nom
  - Poste/Titre
  - Téléphone
  - Courriel

## Capacité organisationnelle

4. Votre organisme a-t-il déjà agi à titre d'organisme mentor? Le secteur utilise aussi des termes comme « administration fiduciaire », « structure de gouvernance émergente » ou « organisme de bienfaisance » pour décrire la relation entre un organisme et un groupe communautaire.

5. Confirmez que votre organisme a **l'infrastructure** permettant d'appuyer des projets d'innovations communautaires. Cela signifie que votre organisme détient du personnel en mesure de soutenir ces projets sur le plan administratif. Cela signifie aussi que les rôles et responsabilités de ce personnel sont clairement définis et peuvent être partagés avec les leaders du projet. On entend aussi par infrastructure le fait que des politiques et procédures portant sur les ressources financières et humaines appropriées sont en place et peuvent être partagées avec les leaders du projet. Cochez une seule case.

- Oui
- Non

Si « Non » : Sachez que le FPJ exige que les organismes mentors aient l'infrastructure nécessaire pour appuyer des projets communautaires. Envoyez un courriel à l'équipe du FPJ à [yof@otf.ca](mailto:yof@otf.ca) pour obtenir plus d'information.

Notez que certains groupes communautaires du FPJ sont très nouveaux et se sont formés pour tester de nouvelles idées, diriger des recherches ou élaborer une stratégie concernant des enjeux pressants. D'autres groupes ont une feuille de route plus exhaustive et sont financés par le FPJ pour élargir une idée éprouvée.

6. En plus d'administrer des projets, les organismes mentors offrent des soutiens de mentorat aux leaders du projet durant la subvention. Votre organisme a-t-il la capacité et l'intérêt à offrir du mentorat aux leaders du projet? Cochez une seule case.
- Oui
  - Non

Cela ressemble au fait d'encadrer des leaders de projet ou d'aider des groupes à réfléchir sur ce qui fonctionne le mieux dans la réalisation de leur projet. Sachez que l'Équipe du FPJ offre aussi de l'encadrement aux leaders de projet, et que ce travail peut être partagé entre votre organisme et le FPJ.

## Profil de l'organisme mentor

7. Votre organisme est :
- Cochez toutes les cases appropriées.
- dirigé par des Noirs
  - dirigé par des Autochtones

Consultez [les définitions](#) pour en apprendre davantage sur la façon dont le FPJ conçoit le leadership, le mandat et la structure des organismes dirigés par des Noirs ou des Autochtones.

8. Indiquez les types de projets que votre organisme souhaiterait appuyer à titre d'organisme mentor. Cochez toutes les cases appropriées. Cochez au moins une case.
- Nous souhaitons agir à titre de mentor pour des projets qui se concentrent sur :
- Création d'espaces sécuritaires pour les jeunes et les familles autochtones afin de renforcer les liens culturels et communautaires
  - Création d'espaces sécuritaires pour les jeunes et les familles noirs afin de renforcer les liens culturels et communautaires
  - Éducation et formation
  - Emploi et formation
  - Justice pour les jeunes
  - Navigation dans les systèmes
  - Soutiens au logement et soutiens sociaux
  - Amélioration de l'accès à des ressources relatives à la stabilité économique
  - Accès à des mentors
  - Arts et culture
  - Accroissement de l'accès à des mentors
  - Autre

Si « Autre » sélectionné : Décrivez tout autre type de projets que votre organisme a la capacité et le mandat d'appuyer

9. Les activités de projets du FPJ se déroulent dans **les collectivités de tout l'Ontario**. Indiquez les régions de subventions où votre organisme est en mesure d'administrer des projets et d'agir comme mentor pour des groupes. Cochez au moins une région de subventions.

Utilisez la distribution des divisions de recensement pour indiquer les régions plus précises où votre organisme est en mesure d'administrer des projets et d'agir comme mentor pour des groupes. Choisissez au moins une division de recensement par région de subventions sélectionnée.

10. Votre organisme souhaite-t-il participer à des séances de partage des connaissances en ligne et en personne avec d'autres organismes mentors de la province? Cochez une seule case.
- Oui  
 Non
11. Le FPJ tient à jour et publie **une liste d'organismes du Réseau d'OM** qui ont manifesté leur intérêt d'agir à titre d'organisme mentor pour les groupes et projets du FPJ. Cette liste inclut : le nom de l'organisme, le nom du contact, la portée géographique et les types de projets communautaires dans lesquels il souhaite s'investir. Votre organisme nous autorise-t-il à ajouter son nom à cette liste d'organismes mentors? Cochez une seule case : Oui / Non
12. Lorsque ce formulaire aura été vérifié, autorisez-vous la FTO et le FPJ à transmettre le nom de votre organisme à des groupes communautaires qui cadrent avec votre profil?
- Oui  
 Non

[Si « Oui » coché pour la liste publiée ou « Oui » coché pour la liste de référence du FPJ] :

Avec qui les leaders communautaires ou le FPJ peuvent-ils communiquer pour obtenir plus d'information?

- Nom
- Poste/Titre
- Téléphone
- Courriel

### Documents relatifs au profil de l'organisme

13. **Si vous faites affaire avec la FTO pour la première fois** : Fournissez vos états financiers et la liste des membres de votre conseil d'administration pour compléter le profil de votre organisme.

**Si vous avez déjà un profil d'organisme** : Vos états financiers et la liste des membres de votre conseil d'administration sont-ils à jour dans le profil de votre organisme?

- Oui  
 Non

Si votre organisme a soumis une demande dans le cadre des deux dates limites de la FTO les plus récentes, les documents de votre organisme sont probablement à jour. Vérifiez le profil de votre organisme.

Si « Non » : Téléversez les états financiers de l'exercice complet le plus récent de votre organisme. Assurez-vous de soumettre les états financiers requis en fonction de la date de fin d'exercice et des revenus totaux de votre organisme.

Pour pouvoir considérer un organisme comme étant admissible, la FTO exige les états financiers d'au moins un exercice à compter de la date de constitution ou d'enregistrement de l'organisme de bienfaisance. Étudiez nos Exigences relatives aux états financiers pour vous assurer que vous soumettez le bon type d'états financiers selon les revenus totaux et la date de fin d'exercice de votre organisme.

Les états financiers de l'exercice complet le plus récent doivent avoir été préparés dans les six mois suivant la fin de l'exercice de votre organisme.

- Les organismes ayant des revenus annuels de plus de 250 000 \$ doivent soumettre les états financiers vérifiés de l'exercice le plus récent, qui doivent inclure l'information comparative de l'exercice précédent. Un expert-comptable autorisé de l'extérieur de l'organisme doit fournir un rapport de vérification des états financiers et des notes complémentaires.
- Les organismes ayant des revenus annuels entre 50 000 \$ et 249 999 \$ doivent soumettre les états financiers de l'exercice le plus récent, qui doivent inclure l'information comparative de l'exercice précédent. Un expert-comptable autorisé de l'extérieur de l'organisme doit fournir un rapport de mission d'examen ou un avis au lecteur sur les états financiers et des notes complémentaires.
- Pour des revenus de 49 999 \$ ou moins, votre organisme doit nous fournir les états financiers préparés à l'interne des deux exercices les plus récents.

14. Fournissez les détails de vos revenus pour votre exercice complet le plus récent.

**Tableau des sources de revenus : [Ouvrir]**

<b>Type de revenu</b>	<b>% de revenus</b>
Financement gouv. - Municipal	_____
Financement gouv. - Provincial	_____
Financement gouv. - Fédéral	_____
Collecte de fonds / dons	_____
Revenus générés	_____
Autre	_____

À l'aide de vos états financiers de l'exercice complet le plus récent de votre organisme, veuillez calculer le pourcentage de revenus pour chaque catégorie : Financement fédéral, Financement provincial, Financement municipal, Collecte de fonds / Dons, Revenus produits, Autre.

Par exemple, si les revenus totaux de votre organisme sont de 100 000 \$ et que vous avez reçu 55 000 \$ du gouvernement provincial, obtenu 25 000 \$ en collecte de fonds et reçu 20 000 \$ en dons, vous devriez entrer 55 % pour Financement provincial et 45 % pour Collecte de fonds / Dons.

15. Le conseil d'administration de votre organisme compte-t-il au moins trois membres, dont au moins 50 % maintiennent une relation sans lien de dépendance entre eux?

Le conseil d'administration de votre organisme doit compter au moins trois membres actifs. Pour être admissible à du financement, au moins 50 % des membres du conseil doivent maintenir une relation sans lien de dépendance entre eux. Une relation « sans lien de dépendance » signifie que les membres du conseil d'administration et les membres de la direction d'un organisme NE SONT PAS mariés ou liés entre eux, ne travaillent pas en tant que partenaires d'affaires ou ne sont pas autrement dans une relation où les intérêts peuvent être compromis.

**Répondez « OUI » si** : les membres du conseil d'administration et les membres de la direction d'un organisme ne sont pas mariés ou liés entre eux, ne travaillent pas en tant que partenaires d'affaires ou ne sont pas autrement dans une relation où les intérêts peuvent être compromis.

**Répondez « NON » si** : les membres du conseil d'administration et les membres de la direction d'un organisme sont mariés ou liés entre eux, travaillent en tant que partenaires d'affaires ou sont autrement dans une relation où les intérêts peuvent être compromis.

16. Fournissez ou mettez à jour la liste des membres du conseil d'administration ci-dessous (supprimez les membres inactifs et ajoutez les nouveaux membres)

**Tableau de renseignements sur les membres : [Ouvrir]**

- Prénom
- Nom
- Poste
- Date de début du mandat du directeur
- Date de fin du mandat du directeur
- Relation sans lien de dépendance?

- Oui
- Non

Si « Non » : Précisez la nature de la relation ou du conflit d'intérêt.

## Attestations

17. Cochez pour indiquer votre consentement :

- Je comprends que, pour que nous puissions agir à titre d'organisme mentor pour un groupe communautaire financé par le FPJ, la FTO doit vérifier l'admissibilité de notre organisme à recevoir des fonds de la FTO.
- Je comprends que si nous devenons un organisme mentor pour un groupe communautaire financé par le FPJ, notre organisme devra conclure **une entente formelle et à valeur juridique avec la FTO**, qui décrira les conditions de la subvention.
- Je comprends que si nous devenons un organisme mentor pour un groupe communautaire financé par le FPJ, la FTO ne remboursera pas les dépenses engagées avant la date d'approbation de la subvention par le conseil d'administration de la FTO.

- Je comprends qu'à titre d'organisme mentor, nous serons responsables d'examiner les réponses fournies par les jeunes leaders, ainsi que de soumettre les rapports d'étape et les rapports finaux.
- Je comprends qu'à titre d'organisme mentor, nous serons invités à participer à une communication de suivi annuelle avec un chef de programme du FPJ.

### Autres commentaires et renseignements

18. Ajoutez tout renseignement ou commentaire additionnels liés aux questions contenues dans ce formulaire, ainsi qu'à votre intérêt à devenir un organisme mentor. Un membre de l'équipe du FPJ communiquera avec vous dans les 48 heures.